

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq février deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absents et avaient donné procuration :

MM. Valérie JOSLAIN, Virginie BERTRAND, Eric BRONDY

Monsieur Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Direction générale des services

## DÉLIBÉRATION N° 2020\_1 DU 05/02/2020

OBJET : PARCOURS PATRIMOINE MARITIME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le « Plan ambition maritime » adopté le 22 juin 2018 par le Conseil départementale de la Vendée ;

VU l'inventaire des marqueurs du patrimoine maritime dressé sur la Commune ;

**Rapporteur** : Madame Véronique LAUNAY, 1<sup>ère</sup> Adjointe

### EXPOSÉ

Le Conseil départemental de la Vendée a adopté un projet de parcours patrimoine maritime dans le cadre du Plan Ambition Maritime. Ce projet a pour objectif de révéler l'identité maritime de la Vendée auprès du grand public grâce à l'installation de mobiliers signalétiques dans toutes les communes du littoral ainsi que l'Ile d'Yeu. Dans ce cadre, quatre sites ont été retenus sur la Commune de Saint-Jean-de-Monts pour y voir installer ce mobilier :

- Immeuble Arc-en-Ciel ;
- La Baigneuse, Henry Murail ;
- Hôtel de la Plage ;
- Les Oiseaux de la Mer, Jan et Joël Martel.

Ce parcours est pris en charge par le Département pour l'élaboration du mobilier, sa conception et sa pose.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'installation de mobiliers signalétiques par le Département sur les sites concernés.

## DÉCISION

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20200205-2020\_01-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser l'installation de mobiliers signalétiques par le Département sur les sites concernés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 7 février 2020.

**Le Maire,**



**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Saint-Jean-de-Monts